EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **25 juin 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt cinq juin deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).
Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.
Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.
Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.
A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 66

ENQUETE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS DE REFRIGERATION ET COMPRESSION PAR LE CENTRE JEAN PERRIN

Dans le cadre de la procédure d'autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement, la commune de Clermont-Ferrand étant touchée par le rayon d'affichage, Monsieur le Préfet invite le Conseil Municipal à donner un avis sur la demande d'autorisation du Centre de Cancérologie Jean Perrin d'exploiter des installations de réfrigération et compression.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Clermont-Ferrand, Direction Environnement Santé – 15 Mail d'Allagnat, du 16 juin 2009 au 16 juillet 2009 inclus.

La Direction Environnement Santé et la Direction de l'Eau et de l'Assainissement ont étudié le dossier. Conformément à la réglementation, il comporte un résumé non technique, une étude d'impact et une étude de danger.

Dans le cadre d'un projet de restructuration et d'extension, le Centre Jean Perrin sollicite l'autorisation d'exploiter des groupes froids existants et à venir.

Il est prévu :

- La construction de deux nouveaux bâtiments en position Ouest sur 4 niveaux et en position Sud-Est au rez-de-chaussée.
- La restructuration du bâtiment principal A.
- La démolition des bâtiments C Sud, L et P.
- La réalisation d'un parking de surface de 240 places.

Cet établissement, implanté depuis 1974 sur le plateau Saint Jacques, est spécialisé dans la lutte contre le cancer. Ses missions principales sont la prévention, le dépistage, le diagnostic et le traitement de cancers.

Situé en zone urbaine, à proximité d'habitations, dans un secteur UCa du POS, il n'est soumis à aucune servitude. Il n'existe pas de site archéologique connu sur l'emprise de ses terrains.

ETUDE D'IMPACT

1. POLLUTION DES SOLS

La majorité des surfaces extérieures sont imperméabilisées.
Il n'existe pas de stockage extérieur de produits chimiques.
Ceux utilisés se situent au 1er étage du bâtiment et sont conditionnés en petites quantités.
Une cuve double paroi de 40 000 litres de fioul est enterrée à proximité du bâtiment énergie.

2. IMPACT SUR L'EAU

Le centre consomme annuellement 20 000 m3 d'eau, il est alimenté par deux bâches du CHU.

Cet établissement dispose d'un réseau séparatif d'évacuation des eaux :
- les eaux pluviales sont dirigées vers le réseau d'eau pluviale du CHU,
- les eaux usées sont orientées vers le réseau d'évacuation des eaux usées du CHU.

Les eaux sanitaires chargées en iode 131 et les eaux de paillasse contenant de l'iode 125 sont stockées dans des cuves de décroissance situées au rez-de-chaussée du bâtiment jusqu'à ce que leur niveau de radioactivité soit compatible avec un rejet à l'égout public.

Ainsi les dispositions concernant les rejets d'eaux usées semblent en conformité avec les exigences réglementaires. Toutefois il serait souhaitable que le CHU, qui reçoit les effluents du Centre Jean Perrin, communique à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement les bilans annuels de ses rejets. En effet, cela permettrait de vérifier si les installations sont exploitées correctement et permettent le respect effectif des normes.

3. IMPACT SUR L'AIR

Les émissions atmosphériques proviennent :
- des gaz de combustion des groupes électrogènes, utilisés uniquement en secours,
- des rejets des systèmes d'extraction d'air ; les locaux présentant des risques d'émission de micro-organismes pathogènes ou de particules radioactives sont équipés de filtres spéciaux changés périodiquement.

4. IMPACT SONORE

Les principales sources de bruit de l'établissement sont :
- les compresseurs et les groupes froids,
- les système d'extraction d'air.

Ces appareils actuellement en service respectent les normes sonores en vigueur. Les groupes froids à venir seront sélectionnés pour fonctionner en bas niveau sonore et reposeront sur des plots antivibratiles. Une étude acoustique sera réalisée après installation, des travaux d'isolation acoustique seront éventuellement réalisés.

5. GESTION DES DECHETS

Différentes mesures sont prises par l'établissement pour assurer une gestion conforme à la réglementation :
- des locaux déchets existent dans chaque service,
- fonctionnement effectif d'une commission déchets rassemblant les principaux interlocuteurs de chaque type de déchets,
- traçabilité de la gestion des déchets dangereux et radioactifs,
- mise en place de filières de traitement des déchets recyclables (cartons, papiers et plastiques) même de faible volume (huiles, tubes fluorescents).

6. TRANSPORT ROUTIER

Le trafic généré par le Centre Jean Perrin est de l'ordre de 1200 véhicules/jour et représente 4% du trafic global dans ce secteur de la Ville.

ETUDE de DANGER

1. ANALYSE DES RISQUES

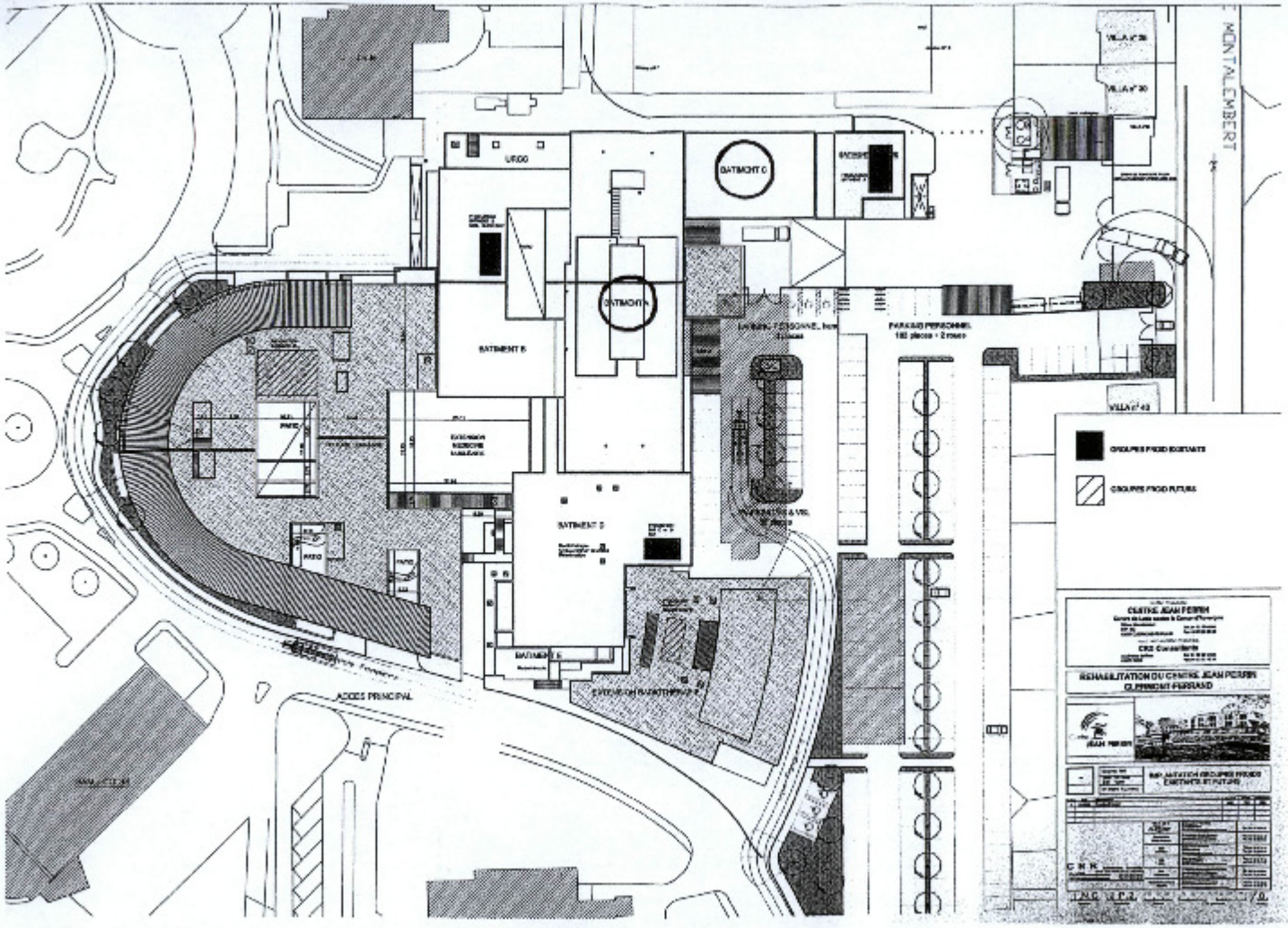
L'analyse des risques montre que le Centre Jean Perrin prend les mesures nécessaires à leur maîtrise. Les moyens de prévention et de protection ainsi mis en place permettent de conclure que cet établissement peut exercer son activité en sécurité.

Principales mesures prises :
- stockage des déchets contaminés pour décroissance de la radioactivité,
- existence de 2 groupes électrogènes,
- plan de prévention en cas d'intervention d'entreprises extérieures,
- interdiction de fumer dans l'ensemble de l'établissement,
- contrôle annuel des installations électriques, gaz et levage,
- analyse du risque foudre.

2. RISQUE INCENDIE

Le Centre Jean Perrin étant un Etablissement Recevant du Public, les moyens de prévention du risque incendie sont importants. Ainsi une équipe de sécurité interne et de nombreuses mesures pour assurer la protection et le secours des personnes sont mis en place :
- mesures évitant l'apparition du risque incendie,
- stockage et mise en œuvre des liquides inflammables,
- mesures de protection des zones à risques radioactifs,
- moyens d'alerte et dispositions en matière d'évacuation.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable sur cette demande d'autorisation, sous réserve du respect de la convention de contrôle des rejets d'eaux usées.


MONTALEMBERT
BATIMENT C
BATIMENT A
BATIMENT B
BATIMENT D
BATIMENT E
ACCES PRINCIPAL
PARKING PERSONNEL
180 places + 2 roses
GROUPES FROID EXISTANTS
GROUPES FROID FUTURS
CENTRE JEAN PERRIN
REHABILITATION DU CENTRE JEAN PERRIN
CLERMONT-FERRAND

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 8 juillet 2009

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjonte,

Odile VIGNAL